


Les moyens de mise en œuvre du projet éducatif

RAPPEL

C'est au moment de l'élaboration des moyens (actions concrètes) que les risques de perte d'autonomie sont les plus grands.

Le partage des responsabilités :

<i>Qui ?</i>	<i>Précisions et précautions</i>	<i>Référence au Powerpoint août 2018 A1819-BD-12</i>
Les membres du personnel :	<ul style="list-style-type: none"> • élaborent la proposition de moyens pour atteindre les cibles. • ont 30 jours pour élaborer la proposition <u>à la suite de la demande de la direction</u> (passé ce délai, la direction peut établir, elle-même, les moyens) <p>➤ La proposition est adoptée en CPE</p>	<p>Diapositive 42</p> 
La direction	<ul style="list-style-type: none"> • approuve (accepte ou refuse) la proposition. <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune possibilité de modifier la proposition de son propre chef. 	<p>Diapositive 43</p>
Le CÉ	<ul style="list-style-type: none"> • <u>peut</u> être informé de la proposition de moyens <ul style="list-style-type: none"> ○ Le CÉ n'a pas le pouvoir d'approuver ni celui d'adopter ○ Il ne peut pas faire de modification ou de commentaire. 	<p>Diapositive 43</p>

Le contenu de la proposition

- ❖ Il s'agit en quelque sorte de déterminer les actions concrètes qui :
 - seront privilégiées pour soutenir la réalisation de la mission de l'école et favoriser la réussite des élèves.
 - devront tenir compte de la réalité du milieu.

- ❖ L'application des moyens retenus impliquera nécessairement tout le personnel.
 - Il est donc important que la proposition soit suffisamment générale pour s'appliquer à toutes et tous. Pensons par exemple à celles et ceux qui pourraient se joindre à l'équipe-école après l'approbation de la proposition de moyens et qui, par conséquent, n'auront pas participé à son élaboration. Il en est de même pour le personnel qui travaille dans plus d'un établissement (nouvel enseignant, suppléant etc.).



- ❖ La proposition ne devrait pas être rédigée de manière à limiter l'autonomie professionnelle du personnel.
 - En ce sens, elle doit être formulée de manière à laisser au personnel la marge de manœuvre nécessaire pour ajuster ses pratiques au fur et à mesure en fonction du contexte dans lequel il exerce (LIP art 19).
 À cet effet, il peut être opportun d'utiliser des formulations ouvertes (exemples : notamment, entre autres, tel que, par exemple) ou encore des verbes conjugués au conditionnel, pour éviter des contraintes indues dans le cas où il y aurait référence à des méthodes, à des approches, à des techniques bien précises ou à du matériel spécifique,



Nous vous invitons à choisir des moyens qui ne reposeront pas entièrement sur les épaules des enseignants.

Exemples de moyens :

Des outils pouvant vous soutenir dans l'élaboration de la proposition des moyens ont été présentés et remis au bureau de délégués de la rentrée en août 2018.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote de document</i>
<i>Outils complémentaires – Les nouveaux projets éducatifs et les moyens de leur mise œuvre – Secteur JEUNES p. 25 à 29</i>	<i>A1819-BD-05</i>
<i>Outils complémentaires – Les nouveaux projets éducatifs et les moyens de leur mise œuvre – Secteur FP p. 25 à 29</i>	<i>A1819-BD-06</i>
<i>Outils complémentaires – Les nouveaux projets éducatifs et les moyens de leur mise œuvre – Secteur EDA p. 25 à 27</i>	<i>A1819-BD-07</i>



Les documents suivants sont accessibles via le site de L'APL (www.lignery.ca) dans l'onglet : Documents de référence/projet éducatif.

Des copies papier peuvent aussi être remises sur demande (référez-vous à la cote de document exemple : A1819-BD-xx).